

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2221

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet de recherche-action pour un statut pilote d'étudiant-aidant - Attribution de subvention d'investissement à l'association DanaeCare pour le financement d'une thèse conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Leцерf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2221**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet de recherche-action pour un statut pilote d'étudiant-aidant - Attribution de subvention d'investissement à l'association DanaeCare pour le financement d'une thèse conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

L'opération expérimentations et projets collaboratifs en santé a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Les dernières statistiques font apparaître qu'en France, près de 500 000 enfants et jeunes adultes sont des aidants de proches, avec un âge moyen d'à peine 17 ans lorsqu'ils sont confrontés initialement à cette situation. Le vieillissement de la population, les maladies chroniques, l'augmentation des problèmes de santé mentale sont autant de facteurs qui auront, dans les décennies à venir, un impact significatif sur les familles et notamment les jeunes.

Une définition de l'aidant a été retenue dans la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Celle-ci ne confère cependant pas un véritable statut juridique aux aidants, en particulier les étudiants, alors qu'il est estimé que 15 % de la population étudiante est dans une situation d'aidance d'un proche malade (étude campus-care, jeunes aidants, Université Paris Descartes, 2022). Les étudiants constituent donc de ce point de vue une population vulnérable, que les politiques publiques doivent accompagner.

Face à ce constat et à ses conséquences sur la scolarité, la vie sociale et la précarité des jeunes concernés, l'association DanaeCare, l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, ont décidé de nouer un partenariat pour mettre en place un projet de recherche-action sur la création d'un statut innovant pour les étudiants-aidants, de l'expérimenter sur plusieurs sites universitaires et de le porter auprès des instances nationales pour une reconnaissance nationale et législative (généralisation du statut).

C'est dans l'optique de déployer et documenter ce statut pilote pour les étudiants-aidants que le laboratoire pôle de psychologie sociale de l'Université Lumière Lyon 2 adresse une demande de soutien financier à la Métropole de Lyon pour engager une thèse CIFRE en psychologie sociale, en partenariat avec l'association Danaecare.

L'association DanaeCare a été créée en 2012 pour aider les usagers, les acteurs et les institutions de santé à promouvoir la relation humaine en santé. À cette fin, l'association DanaeCare favorise le partage et l'échange de savoirs, le développement des bonnes pratiques et leur adaptation locale. Elle anime un tiers-lieu santé dédié aux coopérations inter-associatives, inter-institutionnelles et inter-universitaires, aux professionnels de la santé et aux usagers, au service de dynamiques territoriales en santé.

L'association DanaeCare fonctionne selon les règles fixées par la loi 1901 relative aux associations et selon les principes de l'économie sociale et solidaire, sans orientation politique ou religieuse. Son équipe permanente est composée de six personnes.

II - Présentation du projet

Le projet de recherche-action porté par l'association DanaeCare en partenariat avec l'Université Lyon 2 et l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne consiste à tester un nouveau statut d'étudiant-aidant sur le territoire de la Métropole et de Saint-Étienne Métropole, avec l'objectif de pouvoir le porter au niveau national, pour un déploiement généralisé, une fois la preuve de concept faite.

Ce projet s'articule entre une thèse CIFRE en psychologie sociale, objet de la présente délibération et un post-doctorat.

Dans ce cadre, la réflexion collective proposée poursuit les objectifs principaux suivants :

- étudier la faisabilité d'un statut unique, permettant de pallier les discriminations et les inégalités de traitement des étudiants confrontés à cette situation tout en proposant une réponse concrète à la précarisation des étudiants en situation d'aidance,
- identifier les besoins et les difficultés des étudiants-aidants, tout en leur permettant de valoriser les compétences acquises et de les accompagner au cours de leur projet de formation,
- développer une expérimentation du 1^{er} statut pilote étudiant-aidant et de porter sa reconnaissance auprès des instances nationales en vue d'une généralisation du dispositif,
- faire du site universitaire Lyon-Saint-Étienne un site universitaire pionnier sur ce sujet.

À ce jour, les deux universités Jean Monnet de Saint-Étienne et Lumière Lyon 2 se sont engagées dans la démarche, avec le recrutement d'un post-doctorant. La thèse CIFRE en psychologie sociale est en cours de mise en place.

Le projet de thèse CIFRE, objet de la demande de soutien, sera réalisé sur trois ans pour un montant de 146 740 €, intégré dans un budget global pour le projet collaboratif de recherche étudiants-aidants de 291 500 €.

Budget prévisionnel du projet de recherche-action :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
frais de personnels thèse CIFRE	97 945	Métropole	89 000
frais de fonctionnement thèse CIFRE	47 514	Saint-Étienne Métropole	60 000
frais de personnel post-doctorant	53 636	Mécénat (Fondation de France, Anyama)	60 000
frais de fonctionnement post-doctorant	2 915	État - Association nationale de recherche et technologie (ANRT)	42 000
coordination administrative et ingénierie de projet (dont l'association DanaeCare)	89 490	autofinancement (association DanaeCare)	30 000
		Ville de Saint-Étienne	10 500
Total des charges	291 500	Total des produits	291 500

Ce projet très novateur s'inscrit au croisement des politiques publiques de la Métropole, en matière de soutien à l'aidance, de recherche/innovation en santé et d'amélioration de la qualité de vie des étudiants/lutte contre la précarité étudiante.

En appui à la coopération territoriale historique entre Lyon et Saint-Étienne, il s'agit de la 1^{ère} initiative en France à s'inscrire dans une démarche de co-construction inclusive et participative, impliquant les collectivités territoriales, les universités et leurs étudiants, afin d'agir pour la prévention santé des étudiants-aidants et de favoriser leur accompagnement vers la réussite universitaire et professionnelle.

Ce projet visant à établir et documenter une preuve de concept sérieuse pour solliciter et appuyer la mise en place d'un véritable statut d'étudiant-aidant permettra une reconnaissance nationale de la Métropole et de Saint-Étienne Métropole de comme précurseurs sur ce sujet au cœur des préoccupations quotidiennes de nombreux concitoyens.

Il est proposé au Conseil de soutenir la réalisation de ce projet global dans le cadre d'un cofinancement par la Métropole de 89 000 €, par Saint-Étienne Métropole de 60 000 €, par l'ANRT de 42 000 € et par la Ville de Saint-Étienne de 10 500 €.

III - Individualisation de l'autorisation de programme

Par délibération du Conseil n° 2021-0397 du 25 janvier 2021, le Conseil a voté une programmation pluriannuelle d'investissements qui consacre un budget prévisionnel de 2 500 000 € au soutien de démarches d'expérimentation et d'innovation partenariale visant à contribuer à développer l'innovation pour la santé.

Plusieurs individualisations d'autorisation de programme ont été approuvées dans cet objectif par délibérations de la Commission permanente :

- n° CP-2021-0677 du 5 juillet 2021 - individualisation partielle d'autorisation de programme à hauteur de 213 000 € en dépenses et attribution d'une subvention au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet UR'SHAPE,

- n° CP-2022-1374 du 16 mai 2022 - individualisation complémentaire d'autorisation de programme à hauteur de 15 000 € en dépenses et attribution d'une subvention au profit de l'Institut régional Jean Bergeret pour l'accompagnement des projets Studeelink et Solydaires,

- n° CP-2022-1869 du 21 novembre 2022 - individualisation complémentaire d'autorisation de programme à hauteur de 276 000 € et attribution d'une subvention au profit du Centre Léon Bérard pour le projet ALLOGENICA,

- n° CP-2023-2303 du 22 mai 2023 - individualisation complémentaire d'autorisation de programme à hauteur de 30 000 € et attribution d'une subvention au profit des Hospices Civils de Lyon (HCL) pour le projet appels à projets PAIR,

- n° CP-2023-2458 du 10 juillet 2023 - individualisation complémentaire d'autorisation de programme à hauteur de 50 000 € et attribution d'une subvention au profit de l'entreprise Headquartex Crafters dans le cadre du soutien de la filière textile,

- n° CP-2023-2606 du 16 octobre 2023 - individualisation complémentaire d'autorisation de programme à hauteur de 286 221 € et attribution de subventions à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet CK2inhib et à l'INSERM de Lyon et aux HCL pour le projet ADER.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 89 000 €, afin de permettre le financement de ce projet de recherche-action pour un statut pilote d'étudiant-aidant, porté par l'association DanaeCare ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subvention d'investissement d'un montant de 89 000 € au profit de l'association DanaeCare, dans le cadre du projet de recherche-action pour un statut pilote d'étudiant-aidant,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association DanaeCare définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P02 - Rayonnement national et international de la Métropole pour un montant total de 89 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P02O9286 répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 26 700 € en 2024,
- 22 250 € en 2025,
- 22 250 € en 2026,
- 17 800 € en 2027.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 959 221 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement en résultant, soit 89 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2024 et suivants - chapitre 204 - opération n° OP02O9286.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-319874-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
